



SPIP LA ROCHELLE :

Le mépris continue !

Pas de CPIP,

Pas de renforcement du secrétariat,

Pas de remplacement de contractuel

Et cerise sur le gâteau :

Pas de reconnaissance de notre fonction socioéducative pourtant bien prônée dans le RPO 2 » définition synthétique des missions du CPIP :

*Le CPIP exerce les attributions qui lui sont conférées par les lois et règlements dans l'objectif de prévention de la commission de nouvelles infractions et d'insertion ou de réinsertion sociale des PPSMJ(...) **Compte tenu de son expertise en matière de décisions de justice et d'accompagnement socioéducatif....***

Ce jour, lundi 16/05/22, les personnels du SPIP de La Rochelle s'associent aux mouvements et revendications de l'ensemble des autres services du Département mais également au niveau national.

Nous revendiquons la reconnaissance du travail d'accompagnement socioéducatif qui est au cœur de notre activité quotidienne et à ce titre exigeons le versement du CTI

Nous revendiquons d'exercer nos missions dans des conditions décentes avec le recrutement des personnels : CPIP - Administratif – SE

Nous nous joignons aux démarches faites auprès de la presse régionale et manifestons notre soutien

Nous appelons à participer à des journées de mobilisation régionales ou nationales.

Fait à La Rochelle le 16/05/22,

La CGT IP 17